

Sous la présidence de Monsieur Morlat,

Etaient présents : Mesdames Balberde, Boisseau, Coutant, Masson, Messieurs Breton, Dumas, Patouillard, Simon

Monsieur Alizon excusé donne pouvoir à Madame Masson

Monsieur Patouillard arrive à 19h05

Monsieur Simon arrive à 19h14

Secrétaire de séance : Monsieur Breton

Monsieur le maire demande une modification de l'ordre du jour afin d'y ajouter les points suivants :

- création d'un syndicat de fourrière animale
- classe découverte 2017
- annulation délibération 2016/28

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance du 29 août 2016.

Monsieur Dumas fait remarquer que les 4 questions posées en questions diverses n'ont pas été inscrites.

Le Conseil approuve le compte rendu

Votants : 9

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 2

ORDRE DU JOUR

1- Révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire explique que le PLU approuvé le 11/02/2013 pose des difficultés d'application et qu'il ne correspond plus aux objectifs d'aménagement et de développement de l'ancien site IBM, et que l'application de la loi ALUR et GRENELLE II pose également des difficultés.

Afin de redéfinir l'affectation des sols dans le cadre d'une réorganisation du territoire communal, il convient de mettre en révision le PLU, sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur le maire propose donc de prescrire la révision du PLU ainsi que la consultation auprès de cabinets d'urbanisme.

Cette révision sera pilotée par la Commission Générale

Le coût de cette révision devrait être de l'ordre de 50 000€ étalé sur 2 ans. La commune peut peut-être prétendre à des aides.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2- Finances : admission en non valeur

Monsieur le maire explique qu'une famille n'a pas réglé ses factures de cantine et garderie.

Malgré les moyens mis en œuvre par le trésorier, ces factures dont le montant s'élève à 151,80 €, n'ont pu être soldées.

Cette somme doit donc être admise en non-valeur.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3- Finances : décision modificative n° 2

Afin de pouvoir rémunérer la personne recrutée en emploi aidé, monsieur le maire propose de retirer 3 600 € des dépenses imprévues (022) et de les injecter au chapitre regroupant les charges du personnel (012).

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4- Finances : adhésion à l'application des TIPI pour les factures cantine et garderie

Monsieur le maire présente au Conseil un service de traitement informatique qui permet aux usagers de payer en ligne, via internet, les factures de cantine et garderie.

Le coût de commissionnement pour la commune représenterait environ 10 € par mois.

Monsieur Dumas demande de retirer la délibération car les coûts de création, de développement et d'adaptation du portail informatique ne doivent pas être supportés par la commune puisque ce service mis à disposition par la DGFIP est déjà existant.

Monsieur le maire propose que cette délibération soit représentée à la prochaine réunion avec les coûts précis de ce service.

Votants : 10

Pour :

Contre : 0

Abstention : 0

5- Personnel : recrutement d'un emploi aidé

Suite aux problèmes rencontrés pour assurer le bon fonctionnement du service périscolaire, monsieur le maire explique qu'il a été nécessaire de recruter une personne.

Cette personne a été recrutée en CAE, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au service scolaire et périscolaire à raison de 31 heures hebdomadaires qui pourront évoluer vers 35 heures hebdomadaires.

Ce CDD est conclu pour une période de 12 mois à compter du 2 novembre 2016, 24 mois maximum renouvellement inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention Contrat Unique d'Insertion.

La prise en charge de la rémunération par l'Etat est de 90 % du SMIC brut sur une base de 20 heures hebdomadaire.

Cette personne ne rentre pas dans l'effectif du personnel communal (contractuel).

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6- Présentation du rapport 2015 sur l'eau

Monsieur le Maire fait une présentation succincte où il est à noter que la consommation d'eau des usagers est en moyenne en augmentation alors que le prélèvement en source a diminué (excellente qualité du réseau). Le Conseil municipal se réjouit que le prix TTC au m³ pour l'usager demeure stable et à un niveau raisonnable (1,38 € par m³).

Le Conseil souhaite que cette situation perdure au delà du contrat en cours (fin 2018) du fait des évolutions avec la mutualisation (nouvelle compétence de l'Agglo à compter du 01/01/2017).

Le Conseil prend acte du rapport.

7- Présentation du rapport 2015 sur ordures ménagères

Monsieur le maire fait une présentation succincte.

Il apparaît une augmentation du tri sélectif de la part des usagers et monsieur le maire souligne une diminution des dépôts de déchets sauvages. Les usagers sont plus enclins au civisme.

La facture aux usagers ne diminue pas. Le taux facturé est basé sur la valeur locative.

Le Conseil prend acte du rapport.

8- Dissolution du SICALA

Le Conseil donne un avis favorable à la dissolution du SICALA, au 31 décembre 2016 dont elle est membre.

Votants : 10

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2*

*Mrs Breton et Dumas

9- Dissolution du SICALA, modalités financières

Le Conseil n'est pas d'accord sur le fait que si l'agent (la secrétaire) n'a pas retrouvé d'emploi, la commune serait appelée à reverser annuellement sa contribution à la prise en charge de cet emploi (correspondant alors à une durée de travail de moins de 10 heures/mois, à partager entre toutes les communes membres du SICALA (soit de l'ordre d'une prise en charge d'environ 10 mn/mois). Cette prise en charge peut aller au-delà d'une période de 12 ans.

Le Conseil s'abstient de signer la convention des conditions financières de liquidation du SICALA.

Votants : 10

Pour : 0

Contre : 3*

Abstention : 7

*Mrs Breton, Dumas, Simon

10-Création d'un syndicat de fourrière animale

Monsieur le maire expose au Conseil les raisons expliquant l'utilité de créer un syndicat départemental à qui serait confiée la compétence pour créer et prendre en charge la fourrière animale pour le compte des communes et communautés compétentes adhérentes :

il n'existe pas dans le département d'autre structure de type fourrière animale hormis celle gérée par l'AGRA dont la situation juridique n'est plus viable ; l'optique de conserver un service de fourrière pour un coût le plus proche possible de l'actuel, etc...

Cette structure serait composée de 299 membres et 299 suppléants. Les modalités financières et de fonctionnement semblent floues et ingérables.

Sur le principe de la création du syndicat

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

S'agissant des articles 6, 7 et 11 des statuts qui sont présentés, le Conseil demande la réécriture.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

11-Classes de découverte

L'école sollicite le Conseil pour un projet de départ en classe découverte à Combloux au printemps 2017, avec 43 élèves.

Le coût total en 2014 était de 4 649,70 € pour 27 élèves.

La commission école a émis un avis favorable.

La commission finances propose que la participation financière maximale de la commune soit de 210 € par enfant, déduction faite de l'aide salariale, laissant à la famille un coût de 250 € maximum.

Coût du séjour	Aide CE/employeur	Reste à régler	Aide communale	Coût par enfant
460 €	230 €	230 €	0 €	230 €
460 €	200 €	260 €	10 €	250 €
460 €	150 €	310 €	60 €	250 €
460 €	100 €	360 €	110 €	250 €
460 €	50 €	410 €	160 €	250 €
460 €	0 €	460 €	210 €	250 €

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

12-Modification sur le permis de construire de l'école

Suite à une erreur matérielle, la délibération n°2016/28 doit être annulée et une nouvelle délibération doit être prise.

Le Conseil autorise monsieur le maire à déposer le permis de construire au titre du code de l'urbanisme auprès du service concerné.

Le Conseil autorise monsieur Simon, adjoint à l'urbanisme à signer l'arrêté correspondant.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

13-Questions diverses

Vérifier le site internet qui a peut-être été piraté.

Aménagement du parterre de la salle polyvalente en cours

- 🚧 Prochaine réunion de Conseil : lundi 12 décembre à 19 heures
- 🚧 Arbre de Noël communal : vendredi 16 décembre à 19 heures
- 🚧 Cérémonie des vœux : mardi 17 Janvier 2017 à 19 heures